

Stéphane Troussel

Président du Conseil général

Réf. : BD/DA

Affaire suivie par : Dalila Aissani

Madame Marisol Touraine

Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

14, avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Bobigny, le **13 MAI 2014**

Madame la Ministre,

Depuis plus de trente années, le Département de Seine-Saint-Denis assume la mise en œuvre de politiques de prévention et de promotion de la santé pour ses habitants. Cet engagement traduit une absolue nécessité : les populations de la Seine-Saint-Denis connaissent plus que d'autres les problématiques liées aux inégalités sociales et territoriales, et l'accès aux soins est sur notre territoire populaire un enjeu toujours précaire.

Au-delà de son engagement pour la santé de ses habitants, le Département a également été une collectivité pionnière dans la conception et dans la mise en œuvre de la prévention bucco-dentaire, ou encore dans le développement d'outils de veille et d'analyse de l'offre de soins.

C'est pour honorer cet engagement, mais aussi pour tirer profit de l'expérience acquise au fil des ans que le Département a choisi, en 2005, de conserver les compétences de santé par ailleurs « recentralisées » dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, cela en matière de tuberculose, d'infections sexuellement transmissibles (IST), de vaccination et de dépistage du cancer. C'est à ce titre qu'en 2005, notre collectivité a signé quatre conventions de délégation de compétences avec l'État, lesquelles ont pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

Le Département est vous l'aurez compris particulièrement attaché à l'exercice de ces compétences. Alors que le taux de prévalence de la tuberculose en Seine-Saint-Denis reste le plus élevé de France et que les dépistages du VIH continuent d'être chez nous plus tardifs, la convergence entre nos politiques de santé publique et les politiques sociales départementales me semble un choix qui conserve toute sa pertinence, pour aujourd'hui comme pour demain. C'est d'ailleurs fort de cette conviction que j'ai engagé avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France un travail en vue de signer un Contrat de Territoire, afin de mieux définir les rôles respectifs de l'Agence et du Département sur des enjeux prioritaires pour la santé des habitants.

Or, ainsi que je vous en informais dans un précédent courrier en date du 6 décembre 2013, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis a récemment informé le Département de la fin des financements qu'elle accordait depuis 1968 pour les activités de lutte contre la tuberculose et les IST, et ce à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La CPAM nous a, à titre d'explication, indiqué que les conventions historiques de 1968 ne possédaient plus de base légale depuis la loi du 13 août 2004, et qu'en conséquent le financement de ces actions ne relevait plus de l'Assurance maladie, mais de l'Etat. Pour votre information, ces financements s'élèvent pour 2013 à 1,56 M€ (et plus précisément à 1,236 M€ pour la tuberculose et 327K€ pour les IST).


Compte tenu de la situation financière dans laquelle se trouve notre collectivité, soumise plus que d'autres en raison de sa sociologie à un effort de solidarité pour amortir les effets de la crise sur ses habitants, il nous serait tout simplement impossible de prendre à notre charge les 1,56M€ supplémentaires.

C'est la raison pour laquelle je sollicite votre intervention auprès de la CNAMTS, pour que cette décision soit rapportée et que notre département puisse continuer à bénéficier des crédits lui permettant d'assurer les actions de lutte contre la tuberculose, contre les IST, le cancer, ainsi que la politique de vaccination. A défaut, dans l'impossibilité d'exercer ces missions fondamentales, je me verrai contraint de dénoncer les conventions existantes et de laisser l'Etat assumer les compétences qui sont les siennes.

A l'heure où, plus que jamais, les habitants des quartiers populaires dépendent de la solidarité nationale pour ne pas décrocher complètement, il me semble que cette situation justifie une action résolue et rapide de votre part, tant il est vrai que la santé, au même titre que l'emploi, le logement et l'éducation, est décisive pour le bien être des habitants et pour la cohésion sociale.

Avec mes respectueux hommages, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Bien cordialement,



Stéphane Troussel